



« Maintenir les équilibres et transmettre les richesses »

COMITE DE PROGRAMMATION Du lundi 26 septembre 2016

COMPTE RENDU

Séance du 26 septembre 2016

Date de convocation : 30 août 2016

Membres en exercice : 24 titulaires et 24 suppléants

Membres votants : 16/24

La règle du double quorum est respectée quorum général 16/24, quorum privé 10/13.

L'an deux mille seize, le vingt-six septembre, le Comité de programmation du Pays Vidourle Camargue dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à St Christol (34).

Présents :

Collège des collectivités :

Avec voix délibérative : Katy Guyot, Olivier Penin, Marie Pasquet, Richard Pitaval, Bernadette Vignon, Michel Cavaillès

Collège des consulaires :

Avec voix délibérative : Jean Luc Leydier, Josiane Carbonaro

Collège des associations :

Avec voix délibérative : Daniel Payen, Christian Nougier, Marie Pierre Mermier, Serge Sastre, Stéphan Jannez, Manuel Ibanez

Collège société civile :

Avec voix délibérative : Claude Constant, Annelise Chevalier.

Techniciens et partenaires invités :

Karine Diaz, Isabelle Chaume, J.L. Fabre, Samuel Jaulmes,

Equipe du GAL :

Maxime Charlier, Marion Perras, Catherine Bazile, Patricia Carlier.

A la demande de Mme Guyot, Mme Carlier fait une brève présentation des lieux où se déroule le Comité de programmation. Il s'agit d'un bâtiment (ferme) déjà utilisé par les Templiers puis par les Hospitaliers.

M. Pitaval précise que les locaux ont été rachetés par la commune de St Christol. Après avoir servi de centre pour personnes en situation d'handicap et après restauration ils ont été reconvertis en centre de loisirs.

M. le Maire de St Christol, M. Jean Luc Bergeon vient saluer les participants à cette réunion du Comité de programmation.

Avant d'entamer la réunion, Mme Guyot présente le classeur réalisé par l'équipe du GAL. Il fait office d'outil d'aide aux membres du Comité de programmation et d'outil de communication vers les futurs

Rédaction : GAL Vidourle Camargue

Catherine BAZILE, assistante direction, Gestionnaire GAL

porteurs de projets. Le classeur contient les informations essentielles que sont la liste des communes, la cartographie, les fiches actions, les membres du Comité de programmation, le règlement intérieur et cela pour les fonds LEADER et ATI.

Tous les membres du Comité de programmation sont équipés de cet outil ainsi que les présidents des communautés de communes.

Il est demandé que les techniciens référents des CC en soient également destinataires.

Rappel de l'ordre du jour :

I- **Avis d'opportunité** sur les projets suivants :

1. Dossiers en réponse à l'Appel à Projets Patrimoines
2. Site Ambrussum : signalétique et mise en sécurité des blocs de pierre du pont
3. Restauration et aménagement de la Caserne Est du Château de Sommières

II- **Questions diverses**

- **I) Avis d'opportunité :**

1. Dossiers en réponse à l'Appel à Projets Patrimoines

Appel A Projet Patrimoines

« Programme d'aide en faveur d'initiatives de restauration visant à corriger une altération grave de nature à précipiter la destruction / disparition d'un monument ou d'un élément du paysage »

M. Charlier présente un Powerpoint qui retraçant l'historique du déroulement de l'appel à projet en reprenant les dates d'ouverture et de fermeture de l'Appel à Projets, l'enveloppe fermée de 200 000 €, les compléments d'information demandés aux porteurs de projets, la réunion d'un Comité technique, la présentation de la procédure de sélection.

Ont été déposés à l'Appel à Projets 14 dossiers dont voici la liste :

- Réfection du fronton du temple, Codognan
- Eglise de Saint-Etienne d'Escattes, Souvignargues
- Rénovation du clocher de l'église, Congénies
- Restauration de l'église Saint-Etienne, Le Cailar
- Renforcement de la structure du temple, Cannes et Clairan
- Eglise Saint-Pierre, Aspères
- Réfection du décor de tête de bovin et d'éléments d'appareil en pierre, Aimargues
- Travaux de restauration de l'église Saint Laurent d'Aigouze
- Sauvegarde de l'église de Saint-Nazaire de Pézan
- Réfection de la toiture du temple, Montpezat
- Consolidation des parties sommitales du pavillon central du château d'Aubais
- Restauration de l'église Saint saturnin - consolidation mur nord, Calvisson
- Restauration de la caserne est du château de Sommières
- Sauvegarde du pont Ambroix, Site Ambrussum

Trois dossiers ont été déclarés irrecevables soit en raison de la non complétude, soit du plafond des subventions publiques déjà atteint, soit en attente d'un diagnostic technique.

- Réfection de la toiture du temple, Montpezat
- Consolidation des parties sommitales du pavillon central du château d'Aubais
- Restauration de l'église Saint saturnin - consolidation mur nord, Calvisson.

Ces projets feront l'objet d'un suivi du Pays par la mission patrimoine en vue de maximiser les financements classiques disponibles.

Deux dossiers ont été réorientés sur la fiche action n° 2 Tourisme.

- Restauration de la caserne est du château de Sommières
- Sauvegarde du pont Ambroix, Site Ambrussum

Avec l'accord des porteurs de projets et en raison de leurs caractéristiques propres, ces dossiers s'inscrivent plus logiquement dans une action touristique.

Au final ce sont neuf dossiers qui sont retenus et mis en concurrence dans le cadre de l'Appel à Projets.

Méthode et grille de sélection mise en œuvre par le Comité technique :

En raison de la finalité commune à l'ensemble des dossiers, le Comité technique propose de leur attribuer une note unique au regard des critères généraux.

Pour les critères spécifiques à l'Appel à Projets, les dossiers sont passés au crible d'une grille de sélection au regard des informations transmises par les porteurs de projets et des étoiles sont attribuées de une à trois pour leurs qualités.

Objet du projet	Lieux	1. Appropriation identitaire, élément fédérateur pour les habitants	2. Transmission et rareté	3. Implication et sensibilisation des usagers, partenariat autour du monument, animation culturelle	4. Participation au cadre de vie, attractivité des centres anciens, fonction du bâtiment, structuration de l'espace	5. Potentiel de développement économique et touristique	TOTAL sur 15 (min 5)
Travaux de restauration de l'église	Saint Laurent d'Aigouze	*	***	*	***	***	11
Réfection décor tête de bovin et élément d'appareil en pierre	Aimargues	*	**	**	***	**	10
Réfection du fronton du temple	Codognan	*	***	**	**	*	9
Restauration du clocher de l'église	Congénies	*	**	***	**	*	9
Sauvegarde de l'église	Saint Nazaire de Pezan	*	**	**	**	*	8
Travaux structurels du temple	Cannes et Clairan	*	*	**	**	*	7
Restauration de l'église Saint Pierre	Aspères	*	**	*	*	*	6
Restauration de l'église de St Etienne d'Escattes	Souviagnargues	*	*	*	**	*	6
Restauration de l'église Saint Etienne	Le Cailar	*	*	*	**	*	6

Au final une note est obtenue et un classement est établi de la façon suivante :

Classement	Objet du projet	Localisation	Type d'opération	Note sur 20	Financement LEADER € HT	Consommation enveloppe AAP (200 000 €)
1	Travaux de restauration de l'église	Saint Laurent d'Aigouze	Pierres de taille, Réfection de la charpente et de la couverture	14	120 000,00	120 000,00
2	Réfection tête de bovin et clocheton Salle Brassens	Aimargues	Couverture et façade du clocheton, Sculpture en façade	13,5	11 420,00	131 420,00
3	Réfection du fronton du temple	Codognan	Reprise des corniches, du portique, du livre de la partie centrale	13	3 836,00	135 256,00
4	Restauration du clocher de l'église	Congénies	Maçonnerie, Menuiserie, Ferronnerie, Protection foudre, Pose de l'horloge	13	4 987,00	140 243,00
5	Sauvegarde de l'église	Saint Nazaire de Pézan	Réfection de la couverture et de la charpente	12,5	15 402,56	155 645,56
6	Travaux structurels du temple	Cannes et Clairan	Renforts des fondations	12	42 070,44 Sur 120 000 demandés	200 000,00
7	Restauration de l'église Saint Pierre	Aspères	Réfection de la toiture, étanchéité des vitraux	11,5	60 410,16	Enveloppe épuisée
8	Restauration de l'église de St Etienne d'Escattes	St Etienne d'Escattes, Souvignargues	Couverture, Clocher, Canalisation des eaux pluviales et Fondation	11,5	10 611,00	
9	Restauration de l'église Saint Etienne	Le Cailar	Restauration de la tour, de la façade et du clocher, Réfection de la couverture et des vitraux et grilles	11,5	17 850,00	

Il est demandé au Comité de programmation de valider le classement et les notes émises par le Comité technique pour des dossiers retenus à l'Appel à Projet.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers :

Vote : Pour : 16
Abstention : 0
Contre : 0

2. Site Ambrussum : signalétique et mise en sécurité des blocs de pierre du pont.

Sauvegarde des blocs du Pont Ambroix et valorisation du site par une signalétique

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Pays de Lunel

L'objectif est de procéder à la sauvegarde des blocs effondrés du pont romain de St Ambroix pour a terme pour restaurer une des arches du pont et dans l'attente, pouvoir étudier ces blocs et les techniques de débitage, façonnage et construction par des archéologues et faire profiter de ces nouvelles connaissances les visiteurs du site. La mise en place d'une signalétique adaptée permettra de répondre à la demande de la clientèle.

DEPENSES ELIGIBLES : HT

Intitulé de la dépense/poste :	Montant :
Déplacement des blocs de pierre	14 932.03 € HT
Signalétique	8 295 € HT
Total	23 227.03 € HT

PLAN DE FINANCEMENT :

Financiers :	Montant :
DRAC 12.5 %	2 900 €
CD 34 1 %	2 293,87
Autofinancement 22 %	5 153,06 €
Aide LEADER 55.5 %	12 880.10 €
Total	23 227,03 €

M. Cavaillès demande s'il est possible d'envisager un accès piéton depuis l'aire d'autoroute ? Cela paraît peu probable en raison de la distance et surtout des obstacles routiers très fréquentés à traverser.

Mme Mermier s'interroge sur l'aspect « demande d'une nouvelle clientèle ».

M. Nouguier lui répond que le site est un élément fort patrimoine local et que le projet répond aux attentes de nouvelles expériences et de découvertes pédagogique de la clientèle.

La note proposée par le Comité technique est de **12.5 / 20**.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boîtiers. M. Pitaval ne prend pas part au vote.

Vote : Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

3. Restauration et aménagement de la Caserne Est du Château de Sommières.

Restauration de la caserne Est du Château de Sommières

Maître d'ouvrage : Commune de Sommières

Ce projet s'inscrit dans une opération globale de restauration de l'ensemble du site du château de Sommières en vue de sa mise en tourisme. La chapelle a déjà fait l'objet de travaux et d'une mise en tourisme en 2016. La caserne Est sera un lieu d'accueil (billetterie), salle d'exposition et d'ateliers pédagogique.

DEPENSES ELIGIBLES : HT

Intitulé de la dépense/poste :	Montant :
Rénovation et aménagement de bien immeuble	173 000 € HT
Honoraires de maîtrise d'œuvre	28 000 € HT
Total	200 000 € HT

PLAN DE FINANCEMENT :

Financiers :	Montant :
DRAC 25 %	50 000 €
Conseil Régional 12.5 %	24 000 €
Autofinancement 20 %	41 000 €
Aide LEADER 42.5 %	85 000 €
Total	200 000 €

M. Nougier nous informe que la commune de Sommières pourrait bénéficier du label « cité de caractère ».

La note proposée par le Comité technique est de **13.75 / 20 sous réserve que la commune fournisse un argumentaire touristique suite à la réorientation du dossier en FA2 Tourisme.**

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

- **II) Questions diverses :**

Suivi de la maquette financière et prévisionnel de consommation

Deux fiches du plan de développement à l'instant présent sont en sous-consommation :

Fiche action n°1 : Entrepreneuriat

Fiche action n°3 : Employabilité

Cela est due au fait que l'application de la loi NOTRe transfère la compétence économique aux Régions. Dans l'attente d'un nouveau schéma régional, nous n'avons plus d'interlocuteurs pour envisager des co-financements pour ce type de projets « privés ».

M. Jaulmes précise que le nouveau schéma régional devrait être mis en place d'ici la fin de l'année 2016.

Mme Guyot fait remarquer qu'il faut attirer plus de porteurs de projets privés et demande un accompagnement fort des CCI et une implication des Communautés de communes.

M. Cavailles déplore que des dossiers sur le nautisme n'ont pas été suivis par la CCI.

Deux fiches attirent notre attention sur une surconsommation qui doit nous alerter :

Fiche action n° 2 : Tourisme

Fiche action n°4 : Cohésion sociétale

Pour ces deux fiches, l'estimatif des projets potentiels déjà identifiés par le GAL attire notre attention.

En conséquence, il est proposé au Comité de programmation de confier au Comité technique la mission de travailler sur un plafonnement FEADER des fiches action et sur un appel à projets sur l'aménagement des lieux publics et des centres socioculturels (FA n°4).

Le Comité de programmation se positionne favorablement pour confier ces missions au Comité technique.

Mme Guyot souligne qu'il faut maintenir une équité des territoires et une programmation équilibrée dans la durée.

M. Jaulmes revient sur la proposition de travailler sur un plafonnement FEADER pour préciser qu'il faut le tenir au courant si nous voulons appliquer un plafond rétroactivement sur les dossiers déjà instruits par l'Autorité de Gestion.

Il félicite le GAL Vidourle Camargue qui a été le 1^{er} en Languedoc-Roussillon à mener un appel à projets de qualité.

Pour finir M. Jaulmes nous informe que l'outil OSIRIS sera déployé petit à petit à partir de la fin octobre ce qui permettra d'établir les premières conventions pour les dossiers programmés.

Informations :

Le prochain Comité technique aura lieu le 19 octobre 2016 à 14h00.

Le prochain Comité de programmation le 28 novembre 2016 à 14h00.

Il n'y a pas d'autres questions, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.